

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

----

**Séance du 22 OCTOBRE 2010**

----

### Etaient présents :

M. Gérard TREMEGE, M. Christian Paul, M. Daniel FROSSARD, M. François-Xavier BRUNET, M. Yannick BOUBEE, M. Frédéric POUYSSEGUR, M. Roger LESCOUTE, M. Patrick VIGNES, M. Guy DUFAURE, Mme Anne-Marie ARGOUNES, M. Erick BARROUQUERE THEIL, M. Claude BONNEMAISON, M. Roger-Vincent CALATAYUD, Mme Andrée DOUBRERE, Mme BERNADET, M. Pierre FAURE, M. POURCHIER, M. Ernest FOURCADE, M. Marc GARROCQ, Mme VERDEIL, M. Michel JOUANOLOU, M. Pierre JUNCA, M. David LARRAZABAL, M. Jean-Claude PAULET, M. Jean-Claude PIRON, M. Guy POEYDOMENGE, M. Thierry ROBERT, M. Francis TOUYA.

### Etaient excusés :

M. Dominique LIDAR, M. Serge DUFFAU, M. Michel FORGET, M. Charles HABAS, M. Daniel RIVIERE.

M. POUYSSEGUR est désigné en qualité de secrétaire de séance.

\* \*

**M. TREMEGE** : Je voudrais vous dire mes chers collègues que vous avez sur table cinq ou six délibérations, que cela est dû au fait que nous avons obtenu des réunions il y a quelques jours avec les maires et il nous a semblé judicieux que des précisions soient apportées. Nous aurons l'occasion de vous dire tout cela au fur et à mesure de l'examen de ces délibérations. Avant d'aborder l'ordre du jour, on me dit qu'il y a une motion qui doit être présentée par des élus de gauche. M. LESCOUTE vous avez la parole :

**M. LESCOUTE** : Monsieur le Président, au nom des élus de gauche, je voudrais vous faire part de cette motion concernant les réformes des retraites et je vous demanderais de mettre aux voix à l'issue de la présentation.

Motion présentée par les élus de gauche relative à la réforme des retraites :

- 25 000 manifestants dans les rues de Tarbes le 07 septembre,
- 28 000 le 23 septembre et le 02 octobre,

- 33 000 le 12 octobre puis de nouveau samedi dernier puis 38 000 le 19 octobre, du jamais vu à Tarbes. La mobilisation qui est en train de se développer associant salariés du privé et du public, privés d'emplois et jeunes en formation pour préserver le droit à la retraite à 60 ans prend une dimension exceptionnelle d'autant qu'elle est soutenue par une opinion publique qui lui est largement favorable. Plus de 70% de Français sont aujourd'hui opposés à ce report légal du départ en retraite à 62 ans. Plus de 70% soutiennent les organisations syndicales, plus de 70% partagent l'exigence d'un véritable débat et l'examen d'alternative à cette réforme des retraites. Le conseil communautaire du Grand Tarbes, lui-même employeur, prend acte de la gravité de la situation, si le débat concernant l'avenir des retraites dépasse son domaine de compétences, il est conscient de la répercussion de l'adoption de cette loi sur la vie de toute l'agglomération tarbaise et sur le pouvoir d'achat de ses habitants, avec l'impact négatif évident que cela aurait pour toute l'agglomération. Le conseil communautaire prend acte de l'engagement massif de la population dans la mobilisation en cours et de son attente d'une sortie par le haut de ce conflit.

C'est pourquoi, dans un souci d'apaisement social, il appelle le gouvernement à suspendre le projet actuel refusé par l'immense majorité des salariés et à restaurer le débat avec l'ensemble des partenaires qui sera seul le garant d'une réforme équitable et partagée.

**M. TREMEGE** : Avant de soumettre cette motion au vote des conseillers communautaires, je voudrais vous poser une question : Cette motion est-elle amendable ?

**M. LESCOUTE** : Pourquoi pas ?

**M. TREMEGE** : Alors dans ce cas là, on va demander une suspension de séance pour voir les termes sur lesquels les amendements peuvent nous permettre de la soutenir. Bon, je ne porterais pas de commentaires sur le nombre des participants, ni sur les pourcentages de sondage, chacun appréciera. Là où je suis d'accord, c'est quand vous dites le conseil communautaire du Grand Tarbes lui-même employeur prend acte de la gravité de la situation, on est d'accord. Ensuite, sur le paragraphe suivant il y a des amendements possibles, si vous acceptez la discussion par contre sur le dernier, je demande qu'il soit retiré parce qu'honnêtement, je ne me vois pas soutenir cette demande.

**M. LESCOUTE** : Pas retiré, les mots ont un sens. C'est à suspendre, ce n'est pas à retirer.

**M. TREMEGE** : Pas de problème, chacun peut intervenir. Alors que ce texte va être voté aujourd'hui même par le sénat, qu'il va être voté par les deux assemblées en termes identiques mardi ou mercredi prochain, je ne vois pas comment le projet peut être suspendu, l'application peut être suspendue, il y a un texte qui est voté, il y a tous les décrets d'application etc.... Est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on essaie d'en discuter ou est-ce que vous voulez prendre par vote ? Moi, je donne la liberté totale de vote à l'ensemble du conseil communautaire, liberté de vote totale. Ou on modifie le texte pour essayer de réunir le maximum de conseillers communautaires ou on le vote en l'état actuel et liberté totale de vote pour l'ensemble des conseillers Pour ce qui me concerne, je vous dis tout de suite que je ne prendrais pas part au vote sur ce texte tel qu'il est rédigé.

**M. BARROUQUERE THEIL** : Monsieur le Président, on ne va pas jouer sur les mots, je crois que c'est un projet qui n'est pas encore voté au parlement et dont la majorité des salariés sont opposés. Donc, je crois qu'il est logique que nous demandions son retrait ou sa non

application, mais on ne peut pas déroger à ce dernier paragraphe, ce projet doit être purement et simplement retiré pour le moment.

**M. TREMEGE** : Il y a en France 23 millions de salariés, vous dites que tous les salariés sont contre, moi j'en connais beaucoup notamment en secteur privé qui sont favorables. Ceci étant, je ne souhaite pas qu'il y ait de débat sur la motion. Une motion, on la vote ou pas, éventuellement on l'amende si on le désire. Nous n'avons ni compétences, ni vocation ici de rentrer dans les détails de ce qui se passe au parlement. Et contrairement à ce que vous dites, le parlement a toute légitimité pour voter ou non, débattre des textes qui sont proposés par le gouvernement. Voilà ce que je voulais dire sur ce sujet. Donc, maintenant, je mets cette motion au vote, chacun vote comme il l'entend, je précise qu'en ce qui me concerne, je ne prends pas part au vote.

Ceux qui sont favorables à cette motion telle qu'elle est rédigée le manifestent en levant la main.

- favorable : 14

- abstention : 4

- 8 ne souhaitent pas prendre part au vote.

Donc, la motion est adoptée telle que nous venons de le définir.

Avant de rentrer dans les projets soumis à votre approbation, nous allons demander à M. PIRON puis à M. ANGOT de nous présenter des éléments qui nous intéressent particulièrement.

M. PIRON vous pouvez nous présenter le travail qui a été réalisé par un cabinet que l'on a sollicité à cet effet et qui concerne l'entrée de Ville Est

**M. PIRON** : Je vais vous présenter ce projet d'aménagement paysager de l'entrée Tarbes Est, c'est un projet qui a été débattu lors de la dernière commission environnement du Grand Tarbes. Il faut savoir que le Grand Tarbes avait entrepris dès 2005 une étude sur un schéma d'aménagement des entrées de territoire qui a été menée par la commission de l'aménagement de l'espace en initiant tout d'abord un état des lieux suivi d'un diagnostic de territoire et posant également les grands principes de ces aménagements.

Donc à l'automne 2008, nous avons eu une première réunion avec le cabinet d'étude, une réunion qui avait été surréaliste pour les participants parce que M. REDON ne s'était pas aperçu que la plupart des personnes présentes entendaient parler du projet pour la première fois. Après 1 an et demi de rencontre, de mails, on a fini par avoir un rapport définitif en janvier 2010 sur les trois entrées que nous avons sélectionnées au départ avec un léger problème parce que M. REDON s'était libéré de toute contrainte et nous avait livré un projet évalué entre 2 et 3 Millions d'euros sans la maîtrise du foncier sachant que pour le foncier il est à 70% du privé et qu'il s'agissait d'entreprises dont notre projet visait en priorité à masquer l'activité, ça n'allait pas être évident.

A partir de là, nous avons fait preuve de pragmatisme et nous avons recalibré le projet, nous avons choisi la zone qui concerne la route de Toulouse autour du rond point Pommiès et le barreau routier qui le relie au rond point de l'autoroute. Ce n'est pas par hasard, c'est avant tout pour masquer l'image dégradée que donne un peu la vue des friches industrielles de chez Pommiès et surtout la nécessité de mettre en cohérence ce barreau routier avec les

aménagements paysagers qui sont prévus sur la zone Séméac-Soues puisqu'il faut savoir que cette jonction est hors zone. Vous avez rejeté ce projet d'aménagement.

**M. TREMEGE** : Pour l'instant on ne voit pas grand chose M.PIRON Je ne sais pas ce qu'en pense Guy DUFAURE qui est quand même intéressé en tant que Maire. C'est que ça ne rend pas beaucoup. Il faut aller expliquer là-bas exactement de quoi il s'agit. On a demandé à M. POMMIES s'il accepterait qu'on puisse installer ces plantations. Mais je ne suis pas du tout sûr que M. POMMIES nous donne l'autorisation nécessaire ni pour les plantations le long de la route nationale ni pour les aménagements sur sa maison. Non, on n'a pas besoin de son autorisation si on se met à 2 mètres mais on veut les mettre contre sa propriété ce qui serait quand même mieux, il nous faut son autorisation. Comme lui, il veut vendre l'ensemble à un prix hors de proportion avec les évaluations, je ne suis pas du tout sûr qu'il donne son accord mais en tout cas on va le solliciter et j'espère que dans l'intérêt général il nous l'accordera.

**M. TREMEGE** : au total cela fait combien d'arbres on le rappelle

**M. PIRON** : 820 arbustes et 150 chênes.

**M. PIRON** : Ce sont des chênes qui gardent leurs feuilles pendant l'hiver et qui en plus, de forme pyramidale, sont relativement sympathiques. De plus, il ne faut pas oublier qu'ils sont en cohérence avec ceux qui ont été plantés sur la sortie entre l'hôpital et la zone Bastillac. Voilà, ce sont les mêmes chênes.

**M. TREMEGE** : Et ensuite il y aura également ?

**M. PIRON** : Et ensuite bien sûr toutes ces espèces pour la plupart mellifères puisqu'on fait des haies, vous savez que les haies se sont des réserves de biodiversités, on va quand même faire 850 mètres de haies d'un coup pour ceux qui ont assisté à la dernière réunion de la commission environnement, on a vu toute l'importance des haies. Donc plantes mellifères pour les abeilles et avec des plantes pour la plupart locales, c'est-à-dire des cornouillers, le cornouiller c'est une plante que l'on retrouve partout.

Alors le budget ; l'estimatif de M.REDON était de 130 000 euros en faisant tout faire bien entendu et nous avons eu la brigade bleue qui s'est proposée, invitée à cette réunion de le faire en régie pendant la période creuse c'est-à-dire la période d'hiver où il ne peuvent pas intervenir sur les rivières. Donc, ils ont proposé d'effectuer eux-mêmes les plantations en consolidant leurs équipes de 2 personnes pendant 2 mois et de passer un marché en 4 lots simplement le terrassement devant chez M.POMMIES parce que l'on est sur du remblai qui est quand même très compact, des fournitures de plantes, des fournitures de matériel et la location de matériel. Tout ça pour un budget de 61 000 euros.

Si vous acceptez cette proposition, je vais avoir besoin des conseillers généraux parce que pour l'instant nous avons un accord de principe mais nous sommes toujours en attente d'un accord écrit du conseil général pour l'occupation de leur domaine. La principale préoccupation du conseil général c'est le covoiturage et il se pose des questions pour savoir si on va gêner en fait les voitures qui se garent le long de la voie à droite et à gauche pour les gens qui font du covoiturage. Il faut savoir que le stationnement est interdit.

**M. TREMEGE** : Dans le cas des aménagements de la zone, on pourra prévoir des espaces de stationnement pour le covoiturage, parce qu'on ne peut pas tolérer que le stationnement se fasse sur tout le long de la route c'est extrêmement dangereux et puis on constate aujourd'hui

que c'est insuffisant. Tant mieux, ça veut dire que le covoiturage se développe et donc il est nécessaire que nous nous adaptions à ce développement. On ne peut pas dans le même temps promouvoir le covoiturage comme nous l'avons fait avec l'association Banc Public et nous désintéresser de l'aménagement d'espaces de stationnement pour les gens qui pratiquent le covoiturage. Il y a donc nécessité à prévoir un aménagement spécifique dans le cas d'un aménagement de la zone.

**M. PIRON** : Au niveau du planning sous réserve d'un accord, il est prévu que les préparations des plantations se feront en novembre et décembre. Janvier et février, ce sera les arbustes pendant 1 mois et à partir de mars suivi des plantations par le service et ensuite il faudra lancer un marché pour l'entretien. L'avantage c'est qu'effectivement c'est vraiment une volonté de végétalisation puisqu'il n'y a absolument aucune structure de mobilier urbain. On reste dans le végétal pur et l'avantage c'est que ce sera facilement reconductible sur d'autres entrées, on pourra le faire relativement facilement.

**M. TREMEGE** : Merci M.PIRON. Je voudrais avoir l'avis de M le Maire de Séméac. M. DUFAURE vous avez la parole.

**M. DUFAURE** : Je trouve la démarche très positive, ça va permettre de cacher la misère dans le secteur qui donne une image assez déplorable de notre agglomération quand on sort par l'autoroute sortie Est mais 2 choses : d'abord j'aimerais connaître la hauteur des arbres parce que s'il faut attendre dix ans avant de cacher la misère et deuxièmement il y a le problème du covoiturage parce que certes les gens n'ont pas le droit de se garer sur le pourtour et puis tout le long mais ils le font quand même et si en plus ils n'ont pas de place, ils continueront à le faire. Non seulement ils vont nous abîmer les plantations mais ils vont continuer à le faire dans des conditions encore plus dangereuses. Donc, moi je poserai la question de savoir si sur toute une partie on a vraiment intérêt à mettre des rideaux d'arbres puisque derrière il n'y a pas de bâtiment à cacher. Ce qui nous intéresse, c'est surtout la partie qui est le long du giratoire sur la 817 où là il y a des bâtiments à cacher, ce qui n'empêchera pas plus tard, de poursuivre l'aménagement, mais tant qu'on ne met pas un parking proche pour pouvoir recueillir le covoiturage, laissons faire ils sont en tort s'il y a un accident. Mais on va les avoir quand même, alors je trouve que de mettre en plus des arbres va compliquer un peu plus le stationnement. Donc je propose un petit amendement est ce que c'est possible ou pas ?

**M. TREMEGE** : Non, pour moi. On fait ou on ne fait pas. Que l'on réfléchisse à la solution d'agrandir le parking qui existe aujourd'hui pour les voitures.

Je rappelle que nous avons développé avec Banc Public une communication pour que ceux qui utilisent le covoiturage puissent laisser leurs voitures ailleurs qu'à l'entrée des autoroutes, notamment sur le parking des grandes surfaces, sur le parking de la Foire Exposition, on a mis en œuvre toute une communication avec des kakémonos pour dire qu'ils pouvaient stationner là. Il y a des centaines et des centaines de places de parking possibles avec accord des grandes surfaces justement pour éviter ce stationnement intempestif le long des sorties d'autoroutes. Ceux qui pratiquent le covoiturage à la sortie Ouest peuvent très bien aller se garer sur les grands parkings du Centre Leclerc, on a leur accord, on a une convention avec eux, idem pour les autres, on a le parking, du Parc des Expositions, on a tout un tas de parkings possibles justement pour désengorger les sorties d'autoroutes. On le fait et on essaie de faire du mieux possible, alors quant à la hauteur des arbres, bien évidemment Guy DUFAURE a raison. On a demandé que soit mis en place un dispositif de plantation avec déjà une hauteur significative

pour éviter d'attendre dix ans pour que les arbres cachent ce qu'il y a derrière. Quelle est la hauteur ?

**M. PIRON** : Ce sont des arbres qui font déjà 5 mètres. Ensuite, pour rassurer M DUFAURE, il faut savoir que si vous regardez le plan de coupe, les arbres sont plantés dans le talus, ils ne sont absolument pas plantés en bordure de route puisqu'on est obligé de respecter une certaine distance entre la bande de roulement et les arbres. Ce qui fait qu'on n'empêchera absolument pas les gens de se garer comme ils le font à l'heure actuelle. D'autant plus que les arbres ayant un port pyramidal il n'y aura pas de branches basses. Cela ne changera absolument rien à l'existant.

**M. TREMEGE** : Tant mieux et moi je souhaite que l'on utilise les autres parcs pour le covoiturage.

Je vais demander à M. ANGOT de nous présenter un projet qui nous a été adressé il y a quelques jours et qui concerne le Parc d'activités des Pyrénées. Ce projet étant important, j'ai souhaité qu'il soit présenté par M. ANGOT à l'occasion de ce conseil communautaire.

**M.ANGOT** : Je vous remercie M. le Président. La société SOFISEP souhaite acquérir une unité foncière de 8 hectares sur le Parc des Pyrénées afin d'installer une pépinière d'activité économique au service des P.M.E pour un investissement de plus de 25 millions d'euros. Le projet est de créer une quinzaine de bâtiments de deux mille mètres carrés à louer avec des superficies modulables d'un minimum de 500 mètres carrés soit au total environ 3 hectares. Juste pour rappel, parce qu'avec ces superficies, on a du mal à se rendre compte, le bâtiment ex Ceraver sur Bordères est d'une superficie totale de 2 hectares. Les locaux proposés ne sont pas en concurrence avec la pépinière Crescendo tant à la fois par la superficie des bâtiments que par la nature des activités. Pour rappel, la pépinière Crescendo répond en particulier aux entreprises innovantes alors que cet investisseur est intéressé notamment par la logistique en sortie d'autoroute. La société SOFISEP a été créée en 1987, elle s'est spécialisée en photovoltaïque et est accompagnée par plusieurs entreprises, la première le groupe CEGELEC pour les installations électriques, la deuxième société KEFOREST qui est le numéro 2 mondial de la construction bois et le troisième SMA qui est un fournisseur des onduleurs solaires. Cet investissement se présente comme le résultat d'un effet d'aubaine créé par les conditions encore favorables du photovoltaïque et de la mode autour du développement durable notamment avec les bâtiments hautes qualités environnementales. Le modèle économique s'appuie sur une double source de revenus, bien évidemment la production électrique et la location de bâtiments d'activité. Cette location est facilitée par un prix réduit entre 15 à 20% de moins par rapport au prix du marché grâce aux revenus déjà acquis par la redevance d'ERDF soit 2 à 3 euros du m<sup>2</sup>. L'intérêt de ce projet est de permettre de construire des bâtiments avant d'avoir des locataires grâce au photovoltaïque. Pour information, bon nombre d'entreprises aujourd'hui sollicitent le Grand Tarbes pour s'implanter immédiatement comme locataires sur l'agglomération. Faute d'immobiliers disponibles, nous ne pouvons satisfaire leur demande, les investisseurs immobiliers en temps normal ne lancent pas de constructions sans avoir la garantie d'avoir les deux tiers des locaux loués. Le Grand Tarbes répond à la demande des artisans et du Conseil Régional dans le cadre des services qui sont offerts aux entreprises sur le Parc des Pyrénées. Autre avantage ce serait le projet le plus important en Midi-Pyrénées. Ce projet clé en main est séduisant par son côté vitrine à tendance développement durable et par la notoriété des partenaires qui le portent. Pour la collectivité ce modèle ne présente pas beaucoup de risques, mais comme le prochain conseil communautaire est fixé le 26 novembre et qu'en raison des futures modifications des tarifs

d'électricité, le permis de construire doit être déposé avant le 15 novembre, le Grand Tarbes après avoir négocié le prix de vente des 8 hectares doit établir une attestation permettant aux futurs acquéreurs de déposer ce projet.

**M. TREMEGE** : Pour votre information, vous avez compris que compte tenu d'une part de l'importance de l'originalité de ce projet et du fait que je dois donner un accord de principe pour que les investisseurs puissent s'engager comme vient de le dire M. ANGOT rapidement, j'ai souhaité que nous puissions en débattre éventuellement ou en tout cas que ce projet vous soit présenté. Qui souhaite intervenir ? Il est évident que j'y suis tout à fait favorable. Le prix de vente du terrain est à 30 euros soit un prix total de 2 400 000 euros HT ce qui nous permettrait de boucler complètement la phase 2.

**M. ANGOT** : Juste pour rappel donc, le prix normal est à 30 euros bien évidemment vu l'importance de la superficie, l'investisseur demande un rabais et souhaiterait à 20 euros du m<sup>2</sup>.

**M. TREMEGE** : Pour l'instant on n'en est pas là, on peut déjà donner l'accord de principe. Qui souhaite intervenir ?

**M. BOUBEE** : Moi personnellement à 20 euros je ne suis pas d'accord, parce que le montant de 30 euros tenait à peine compte des frais de viabilisation de la zone et que l'on doit veiller effectivement à un équilibre général et que là avec une diminution d'un tiers même si le projet est particulièrement digne d'intérêt, je ne crois pas que ce soit pertinent pour les finances de notre communauté d'agglomération. Voilà c'est tout, c'est un avis personnel. Demander une diminution d'un tiers cela me paraît excessif

**M. TREMEGE** : Combien on a vendu le terrain à la Poste ?

**M. ANGOT** : A la poste, on l'a vendu à 20 euros le m<sup>2</sup>.

**M. TREMEGE** : D'accord, ce n'était pas non plus terrible là.

**M. TREMEGE** : On peut regarder les prix de vente qui ont été pratiqués, je ne vais pas dire que c'était à la tête du client mais c'était un peu ça quand même. J'aimerais bien savoir ce qu'en pense M. le Maire d'Ibos parce qu'il va être concerné quand même pas mal.

**M. FROSSARD** : Moi, j'en pense du bien, alors c'est vrai que si on peut les vendre à 25 ce serait bien. Bon, arrêtons, c'est sur la plaisanterie mais moi il me semble que dans le cadre de la commercialisation de la zone c'est une offre qu'il ne faut pas laisser passer car on ne va pas avoir tous les jours des occasions de voir 8 hectares occupés par un entreprise comme celle-là

**M. TREMEGE** : Ensuite, je me permets de vous dire mes chers collègues qu'avec les prix que nous pratiquons sur cette zone d'activité, nous sommes une des zones la plus chère de Midi-Pyrénées. La plus chère même, ce qui veut dire qu'une petite marge de manœuvre n'est pas scandaleuse.

**M. DUFAURE** : Une question de forme ? C'est quoi ? C'est une délibération que l'on nous propose ce soir ?

**M. TREMEGE** : Ah non, pas du tout. Pas de délibération pour l'instant. On n'en est pas là. Aujourd'hui, est ce que je donne un accord de principe pour que ces gens là puissent avancer et qu'on puisse négocier. On en sera là quand il y aura délibération pour la vente des terrains.

**M. ANGOT** : Juste pour précision le prix moyen sur Midi-Pyrénées est à 17 euros du m<sup>2</sup> alors que sur le Parc des Pyrénées, on est à 30 euros du m<sup>2</sup>.

**M. TREMEGE** : Je voudrais dire que sur cette opération là, il y a des subventions importantes qui ont été obtenues et que compte tenu des prix que l'on pratique, on risque au terme de sortir avec des excédents, ce qui nous emmènerait à rembourser les subventions. Ce qui serait quand même un peu fort.

**M. TREMEGE** : Merci M.ANGOT, vous pouvez dire à ces personnes que je n'ai pas encore rencontrées qu'elles peuvent prendre contact et qu'elles peuvent effectivement envisager de déposer un permis de construire. Je présume qu'elles veulent le déposer assez vite pour le photovoltaïque. Bien, nous allons maintenant passer à l'ordre du jour.

### **DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**M. DUFAURE** : J'avais demandé en réunion préparatoire qu'on puisse avoir les conventions qui nous liaient avec le TPR et le TGB, vous m'avez envoyé la décision, mais sur la décision je n'ai pas la convention. J'ai 4 lignes.

**M.TREMEGE** : J'ai demandé que l'on vous les prépare.

### **CONVENTION TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND TARBES 2009-2013 : PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE ANNEE 2.**

**M. TREMEGE** : Je pense que nous vous avons déposé sur table la maquette modifiée et validée par les financeurs il y a quelques jours. Alors cette maquette modifiée fait apparaître le complément de programmation pour l'année 2 et ces programmations sont présentées selon les différents axes. Premier axe : économie, emploi et cohésion sociale. Le deuxième axe concerne l'attractivité du territoire, puis suivi évaluation exemplarité et ensuite nous avons un dossier déprogrammé puis reprogrammé.

En matière d'économie, nous avons un projet qui est porté par le Grand Tarbes et par l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes et qui concerne le centre de ressources et compétences matériaux sur les composites. C'est un projet extrêmement important de plus de 8 400 000 euros pas loin de 8 500 000 euros TTC avec des subventions sollicitées qui sont mentionnées sur le tableau que vous avez. Ce que l'on peut dire aujourd'hui c'est que le dossier est en cours d'élaboration et qu'une réunion doit prochainement fixer les engagements de chaque acteurs et partenaires concernés. Nous n'avons pas aujourd'hui d'engagement ferme de la part des partenaires sollicités : l'Europe, l'Etat et la Région, nous devons avoir une réunion prochainement, c'est un projet extrêmement important pour notre agglomération.

Le deuxième dossier concerne le laboratoire activité physique et santé porté par l'UPPA, là il n'y a pas de problème particulier.

Le troisième dossier toujours en matière d'économie concerne la rénovation de la halle Brauhauban par la Ville de Tarbes. Puisque qu'on parle de la halle Brauhauban, vous allez me permettre un petit plaisir. Vous avez pu lire dans la presse il ya quelques jours, quelques semaines que le garage Renault été inexpulsable, ce n'est pas moi qui le disait mais mon prédécesseur, figurez-vous que hier nous avons reçu le jugement du tribunal administratif de Pau qui avait été sollicité par voie de référé comme nous l'avions fait en 2006 et avec le même résultat c'est-à-dire que Renault doit quitter les lieux sous 15 jours avec une astreinte de 500 euros par jour à l'issue de ces 15 jours. Donc vous voyez, Renault est expulsable sans problème comme nous l'avions toujours évoqué c'est-à-dire que le projet qui est inscrit ici, il a quand même du sens. C'est un projet de 9 258 000 euros TTC avec les engagements qui sont mentionnés au niveau de l'Etat il s'agit de (~~l'ANRU, de la FNADT plus le FISAC~~). La région est également engagée ainsi que le Conseil Général avec pour celui-ci un engagement d'inscrire le soutien du conseil général en trois tranches pour 2010 de 35 880 euros chacune et 120 000 euros pour 2011 et autant pour 2012.

Voilà pour les dossiers en matière de développement économique. Attractivité du territoire, il y a un projet très important qui concerne la construction d'un espace multisports par la commune d'Aureilhan, c'est un projet de 3 223 000 euros, là aussi, les subventions qui sont sollicitées ne sont pas pour l'instant totalement obtenues sauf celle du département que nous avons décidé d'affecter en trois tranches de 178 000 euros en 2010 et 177 500 en 2011 et en 2012. Pour la région en attente du schéma d'agglomération sur les infrastructures sportives et pour l'Etat proposition de dépôt d'un dossier CNDS qui doit être examiné, c'est une suggestion faite lors de la réunion tenue il y a quelques jours.

Le deuxième dossier concerne la restauration du Théâtre des Nouveautés il n'y a pas de problème. Suivi évaluation exemplarité ; donc il s'agit essentiellement des efforts qui sont fait dans le cas des démarches haute qualité environnementale et là la commune de Bordères a un projet très important de construction d'un groupe scolaire 6 367 000 euros, les engagements sollicités sont inscrits.

Alors pour ce qui concerne ces engagements, ils sont inscrits dans le cadre de la démarche HQE c'est-à-dire soutien à l'investissement photovoltaïque de 820 000 euros HT.

**M. PAUL** : M. le Président, je suis inquiet consécutivement à la réunion avec la Région, l'Etat de ne plus voir apparaître la ligne réservée à l'ADEME. M. Merlin nous a écrit que cette dernière nous allouerait 108 000 euros, donc ce n'est pas neutre pour un projet de cette ampleur, on en a besoin.

**Mme LOMBARD** : Effectivement, à la réunion le Conseil Régional a précisé que le dossier pour le photovoltaïque était en cours d'instruction avec l'ADEME et qu'il serait orienté vers la candidature sur les appels à projet sur les bâtiments économes.

Ensuite, il avait été évoqué qu'un courrier vous avait été adressé début du mois d'avril auquel vous n'auriez pas répondu. Le Conseil Régional ne souhaitait plus voir les 108 000 euros l'ADEME.

**M. TREMEGE** : Nous avons l'aménagement du cœur de village et sécurisation des accès de Laloubère avec une reprogrammation qui fait apparaître le montant des aides publiques sollicitées de 244 000 euros. Nous avons pour ce qui concerne la ligne ordinaire du département, 113 000 euros sur l'ensemble de l'opération sous forme de fond de concours.

**Mme LOMBARD** : Pour la partie relevant de la direction régionale des routes sur l'ensemble du dossier. Il y a une partie des subventions qui a été accordée sur l'ensemble du dossier, notamment au niveau du Conseil Général puisque c'est la partie rond point et ils interviennent sous forme de concours et ensuite il y a un complément sur le reste du projet mais qui lui, est prévu sur 3 tranches financières.

**M. TREMEGE** : Je soumetts donc la délibération suivante à votre approbation. Je vous demande si vous êtes d'accord pour approuver la programmation complémentaire de l'année 2010 de la Convention Territoriale du Grand Tarbes 2009-2013 dans la version que je viens de vous commenter.

Deuxièmement, de me donner délégation pour solliciter toute subvention dans le cadre d'opération pour lesquels le Grand Tarbes est maître d'ouvrage et de m'autoriser ou en cas d'empêchement le premier Vice Président à signer tout document afférent à cette délibération.

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

### **VENTE D'UNE PARCELLE A L'ENTREPRISE CIBAT SUR LA ZAC DU PARC DES PYRENEES A IBOS (M.VIGNES)**

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

### **DELEGATION DE LA COMPETENCE TRANSPORT A LA COMMUNE DE BORDERES SUR L'ECHEZ – ORGANISATION D'UNE NAVETTE LE DIMANCHE MATIN A DESTINATION DU MARCHE DE BORDERES SUR L'ECHEZ**

**M. TREMEGE** : Le point suivant a été remis sur table puisque lors de notre réunion, la commune de Bordères a souhaité modifier le départ de la ligne non plus de la Place de Verdun mais de Laubadère donc je passe la parole à M. GARROCQ, (rapporteur)

**M. PAUL** : Une simple précision : Nous ne sommes pas encore sûrs d'utiliser cette navette, je vous remercie de nous donner les délégations éventuellement parce que bien évidemment les coûts seront supportés par les commerçants que j'aurais du voir dimanche dernier, il en manquait, je les verrai dimanche prochain. Je vous ferai part de leurs décisions ultérieurement.

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

### **POLITIQUE SOCIALE EN MATIERE DE TRANSPORTS POUR L'ANNEE 2011.**

**M. BOUBEE** : Je n'étais pas à la réunion de préparation des Maires, mais à la faveur d'une situation que j'ai observée dans ma commune. Nous étions en train d'aider une personne qui été secourue par le CCAS inscrite au chômage mais qui était propriétaire de 4 appartements, donc si jamais la délibération reste en l'état, si l'on se base uniquement sur l'indemnité ASSEDIC, quelqu'un peut bénéficier d'une indemnité ASSEDIC si on ne demande pas le montant de l'ensemble des revenus, on pourrait aider des personnes qui ne sont pas tout à fait justifiées d'une telle aide.

**M. TREMEGE** : Je propose un amendement sur présentation de justificatif en matière de revenus.

**M.FOURCADE**: Sur l'avis d'imposition, les revenus fonciers apparaissent.

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**TARIFS DES TRANSPORTS URBAINS POUR L'ANNEE 2011.**

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**MESURE DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE : CONVENTION AVEC L'ORAMIP.**

**M.TREMEGE** : Il vous a été distribué les exemples de rapports qui sont fournis régulièrement par l'ORAMIP, nous avons ainsi un indice de qualité de l'air qui lui est réalisé tous les jours. Vous avez un exemple pour la journée du 15 au 16 octobre. Nous avons un rapport mensuel sur les 2 stations de Tarbes pour la qualité de l'air.

Vous constatez qu'à Tarbes, on a un niveau 4 pour la qualité de l'air le 15 et 16 octobre, c'est-à-dire bon. Alors qu'à Castres et Albi il était moyen, par contre on a l'air aussi bon qu'à Toulouse nous dit M.PAUL et il a raison. Mais c'est vrai qu'il y a beaucoup de vent à Toulouse et donc le vent évacue les pollutions.

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION A TEMPS COMPLET.**

**M.TREMEGE** : J'ai oublié de vous dire que cette délibération a été déposée sur table et il est annoté que ce poste est susceptible d'obtenir un subventionnement à hauteur de 60% chaque année de la part de l'ADEME et du FEDER.

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS COMPLET.**

**M.TREMEGE** : Je précise que ce n'est pas une création de poste puisque il s'agit du poste de M. Stéphane POURAILLY de la Brigade Bleue.

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE ENTRE LES CONSERVATOIRES A RAYONNEMENT DEPARTEMENT DU GRAND TARBES ET DE PAU PYRENEES.**

**M.TREMEGE** : Quand on m'a présenté cela et que l'on m'a dit que c'était sans incidence financière j'ai dit oui tout de suite. J'en profite pour souligner le travail remarquable de M. Pascal CAUMONT dans le domaine des musiques traditionnelles.

Il est le Directeur Artistique du Festival Artistique des Polyphonies que nous avons créé cette année, mais je vois le travail extraordinaire qu'il fait au conservatoire dans le domaine de la musique traditionnelle ainsi que le nombre de groupes de musique qui se créent sur notre département ou sur notre agglomération et qui font partie des élèves de Pascal CAUMONT.

J'ai eu l'occasion d'assister il ya quelques jours à Séméac à la présentation du 1<sup>er</sup> CD d'un groupe qui s'appelle « Les filles du Sud » issues d'un groupe d'élève de Pascal CAUMONT et tous ont rendu hommage à leur professeur.

Je précise qu'il est également le Directeur Artistique du groupe Vox Biguéri.

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**APPROBATION DU NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCEUIL ET D'INSERTION DES GENS DU VOYAGE 2010-2015.**

**M.TREMEGE** : Je rappelle que M. le Préfet organise en novembre une réunion sur le sujet et notamment sur le problème de l'aire de Grand Passage, j'espère qu'une solution sera trouvée. Il y a une attitude volontariste de la part de M. le Préfet qu'il convient de saluer. En souhaitant qu'elle puisse aboutir vers une solution concrète.

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**GARANTIE D'EMPRUNT OPH 65. REHABILITATION DE 24 LOGEMENTS ECO PRET SITUES ET PRU AS RESIDENCE VIDAL A TARBES**

**Les projets des deux délibérations sont adoptés à l'unanimité.**

**DELIBERATION RAPPORTANT LA DELIBERATION PRISE LE 17 SEPTEMBRE SUR LE VOTE DES ABATTEMENTS APPLICABLES A LA TAXE D'HABITATION.**

**M.TREMEGE** : Nous avons une treizième délibération qui a été déposée sur table, elle va vous surprendre. M. BRUNET, vous nous dites pourquoi elle se trouve là cette délibération.

**M.BRUNET** : M'autorisez-vous à commencer mon rapport en vous citant il me semble me souvenir que lors de précédents échanges sur la réforme de la taxe professionnelle, vous aviez vous-même dit que l'on avait remplacé un impôt imbécile par une usine à gaz. Donc dans le cadre de l'usine à gaz, je vous propose de bidouiller quelques tuyaux.

Effectivement, lors du conseil communautaire du 17 septembre dernier nous avons adopté une délibération relative aux abattements votés par notre communauté d'agglomération dans le cadre du transfert de la part départementale de la taxe d'habitation et nous avons pris ensemble cette délibération de telle sorte que ce transfert soit sans incidence négative sur l'ensemble des ménages de l'agglomération et ce de façon homogène.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 1 du 17 septembre 2010.

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**M.TREMEGE** : Je déclare clos ce conseil communautaire. Je vous rappelle néanmoins que le 6 novembre, nous avons le deuxième séminaire que nous organisons. Jusqu'à présent, je n'ai pas beaucoup de réponses.

**M. BOUBEE** : Vous savez que depuis hier, les organisations syndicales ont décidé qu'il y aurait deux nouvelles journées de mobilisation contre la réforme de retraite, c'est-à-dire le 28 octobre et le 06 novembre.

Donc, pour ce qui concerne les élus de gauche, vous ne nous en voudrez pas et vous comprendrez volontiers que nous ne pouvons pas aller au Rex Hôtel.

**M.TREMEGE** : Donc, dans ce cas, je vous informe que ce séminaire est annulé et que nous en organiserons un autre à une date dont nous conviendrons ensemble. J'en profite pour vous rappeler que les défilés seront finis, que le 06 novembre à 14 h 30, il y a l'inauguration du conservatoire Henri Duparc. Je souhaite que nous puissions nous retrouver.